

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.



Travaux de rénovation thermique et énergétique d'un immeuble collectif de 9 logements à Caen

PROCÉDURE ADAPTÉE

I. Identification de l'organisme qui passe le marché : correspondant : Benoît Gandin.

Nom de l'organisme acheteur : Partélios Habitat.
Informations d'adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr
URL pouvoir adjudicateur : <http://www.partelios.fr>
URL profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

II. Description du marché

Nature de marché : marché de travail.

Objet du marché : travaux de rénovation thermique et énergétique d'un immeuble collectif de 9 logements à Caen (14000).

Lieu d'exécution : 49, avenue Charlotte-Corday, 14000 Caen.

III. Caractéristiques principales :

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Caractéristiques principales : désamiantage, réhabilitation thermique, division de logements d'un immeuble collectif.

IV. Renseignements relatifs aux lots :

Possibilité de présenter une offre pour : tous les lots.

Lot 01 : dépose, gros oeuvre, assainissement.

Lot 02 : désamiantage essentage, sortie de toit.

Lot 03 : châssis de toit et raccords.

Lot 04 : ravalement ITE.

Lot 05 : menuiseries extérieures.

Lot 06 : serrurerie.

Lot 07 : menuiserie intérieure.

Lot 08 : doublage, cloisons, plafonds, isolation.

Lot 09 : électricité.

Lot 10 : PVC.

Lot 11 : chapes, carrelage, faïence.

Lot 12 : peinture.

Lot 13 : sol souple.

VI. Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant) : garantie de parfait achèvement (retenue de garantie de 5 % du montant initial du lot (taxes comprises)).

Unité monétaire utilisée, l'euro.
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

VII. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

Situation juridique : le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (Dume), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire Dume complété.

Capacité économique et financière :

1. Le formulaire DC1.

2. Le formulaire DC2 ou Chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices. Le montant devra correspondre au minimum au double du montant estimé du marché.

3. Le numéro d'identification unique.

4. Copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire.

5. Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité avec mention de l'activité assurée.

6. Attestations de régularité sociales et fiscales à jour de moins de 6 mois - Urssaf, caisse des congés payés (obtenues directement en ligne auprès de l'Urssaf et des impôts) ou via un formulaire pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) 7. Annexe 1 : attestation sur l'honneur signée.

Capacité technique :

1. Un certificat de qualification professionnelle établis par un organisme indépendant (Ettibat, Qualibat, Qualigaz, habilitations des intervenants en électricité, etc.).

2. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

3. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

4. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

VIII. Type de procédure :

Type de procédure : procédure adaptée.

Délai d'urgence - justification : procédure adaptée.

IX. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents du marché.

X. Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 31 octobre 2024. Heure locale : 17 h 00.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

XI. Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CAEN CORDAY.

Renseignements complémentaires : les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

XII. Adresses complémentaires :

Renseignement d'ordre administratif : correspondant : Agathe Houssier.

Personne morale, organisme, établissement : Partélios Habitat.

Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr

Adresse internet : <http://www.partelios.fr>

Renseignement d'ordre technique : correspondant : Pauline Bon.

Personne morale, organisme, établissement : Partélios Habitat.

Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : p.bon@partelios.fr

Adresse internet : <http://www.partelios.fr>

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : correspondant : Agathe Houssier.

Personne morale, organisme, établissement : marchés sécurisés.

Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr

Adresse internet : https://www.marches-securises.fr/perso/Partelios-Habitat_14/

Marchés publics

Procédure adaptée



Étude de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage "mairie, pôle enfance et espaces publics attenant"

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Méautis, 2, Le Bourg, 50500 Méautis.

Procédure de passation : procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Objet du marché : étude de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage "mairie, pôle enfance et espaces publics attenant".

Caractéristiques du marché : l'objectif de l'étude est d'aider la maîtrise d'ouvrage à exprimer et justifier ses objectifs opérationnels pour l'avenir du bourg de Méautis et à définir les conditions de leur mise en oeuvre (urbaines, financières, sociales, de calendrier, partenariales, de montage opérationnel, etc...).

Durée initiale du marché : selon proposition de l'attributaire mais dans un délai maximum de 10 mois hors délais de validation.

Refus des variantes.

Organisation de la consultation : La consultation se déroulera en 2 phases.

Phase 1 : candidature.

Phase 2 : offre et audition des candidats retenus à la phase 1.

Conditions de participation :

Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : voir RC.

Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : voir RC.

Retrait des dossiers de consultation : par voie électronique : <https://demat.centraledesmarches.com/7077605>

Les frais de reprographie et d'envois sont à la charge des candidats.

Date limite et heures de réception des offres : vendredi 8 novembre 2024 à 16 h 00.

Adresse où les offres devront être transmises : les dossiers seront transmis obligatoirement sous format électronique sur la plateforme du profil acheteur.

Critères d'attribution : voir RC.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen.

Date d'envoi de l'avis de publication : 30 septembre 2024.

Agriculture, environnement

Le fermier a le droit, en principe, de détruire les haies

Un agriculteur a le droit de « faire disparaître talus, haies, rigoles et arbres » afin de faciliter son travail en créant de plus grandes parcelles de culture, indique un arrêt de la Cour de cassation. En principe, le cultivateur doit notifier au propriétaire, par lettre recommandée, son intention d'arraser les haies ou les talus, de détruire les arbres ou les rigoles, mais le silence du propriétaire vaut acceptation, selon la loi.

La résiliation du bail en pareil cas peut aussi être envisagée, selon la Cour de cassation, mais pas en invoquant la protection de l'environnement. Cette sanction n'est possible que si les agissements du fermier sont jugés « de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds », laquelle n'est pas nécessairement liée au respect de l'environnement.

De manière générale, dans les baux ruraux, la loi ne permet des clauses de respect de l'eau, de la biodiversité, des paysages, des sols ou de l'air que dans des cas particuliers très restrictifs. (Cass. Civ 3, 14.12.2023, Y 22-20.257).

Consommation

L'auteur d'une petite faute peut payer l'indemnisation totale

Après la mise en marche d'une nouvelle installation de chauffage et de production d'eau chaude pour la maison, les clients avaient saisi la justice en se plaignant d'être mal chauffés et de ne pas avoir d'eau chaude.

Les pellets sont détériorés par une mauvaise manipulation au chargement et à la livraison, observait l'expert, ce qui crée de fines particules qui encroûtent le système. Pour l'expert, le chauffagiste aurait dû attirer l'attention de ses clients sur ce risque afin qu'ils puissent veiller aux bonnes conditions de livraison. La responsabilité du chauffagiste avait été limitée par une cour d'appel.

Après évaluation du dommage, ce professionnel n'avait été condamné qu'à en payer 10 %.

Cependant, a observé la Cour de cassation, saisie par les propriétaires, dès lors que ce professionnel devait une exécution parfaite de sa prestation, ce qui n'a pas été le cas, et qu'il a concouru, même faiblement, à la réalisation du dommage, ses clients pouvaient lui réclamer l'indemnisation de la totalité. (Cass. Civ 1, 5.7.2023, B 22-17.109).

Découvrez les nouveautés des

Editions OUEST-FRANCE

Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire

Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr

Marchés publics

Procédure formalisée



Contrat de maintenance multi-technique des équipements sanitaires du patrimoine

APPEL D'OFFRES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caen la mer Habitat (n° Siren 27140020), 1, place Jean-Nozuille, CS 15227, 14052 Caen cedex 4. www.caenlamerhabitat.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com>

Procédure de passation : appel d'offres.

Conditions de participation : cf. règlement de la consultation.

Objet : contrat de maintenance multi-technique des équipements sanitaires du patrimoine de Caen la mer Habitat.

Type de prix : forfaitaire + unitaire (montant maximum : 800 000euros par lot).

Décomposition : 2 lots.

Lot 1 : Nord.

Lot 2 : Sud.

Possibilité de répondre aux 2 lots.

Marché réservé : non.

Durée : 1 an ferme + 3 x 1 an reconductible.

Démarrage prévisionnel : 1er janvier 2025.

Lieux d'exécution : Caen (14000) et diffus.

Visite : non.

Variations obligatoires : oui.

Variations facultatives : non autorisées.

Négociation : non.

Modalités d'obtention du DCE et date limite de réception des offres : téléchargement et remise d'une offre électronique (interdiction par catalogue électronique) sur <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com> avant le 1er novembre 2024 à 12 h 00.

Critères de jugement : (cf. règlement de la consultation).

Insertion avec totalité des renseignements publiés : sur le profil acheteur de Caen la mer Habitat <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com> et avis JOUE n° 6ae5d335-3a0e-423f-afca-e9c35eaa046d

Échanges et contact : espace dédié sur <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com> et service juridique et commande publique à juridique@caenlamerhabitat.fr 02 31 27 50 12.

Date d'envoi du présent avis : 30 septembre 2024.



Services d'assurances construction

APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe le marché : Inolya, 7, place Foch, CS 20176, 14010 Caen cedex, tél. 02 31 30 36 36.

Adresse internet : www.inolya.fr

N° Siren : 780 705 703.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Objet du marché : services d'assurances construction.

Lieu d'exécution : Calvados.

Techniques d'achat : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et avec un montant maximum de 1 500 000 euros HT pour la durée totale du marché.

Marché réservé : non.

Variants autorisés/exigés : non.

Justificatifs obligatoires à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC1 et DC2 (version nov. 2023) ou Dume rédigé en français,

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail,

- pouvoir de la personne habilitée à engager la société,

- attestation de responsabilité civile et de garanties financières pour chaque intervenant,

- si un redressement judiciaire est en cours, copie du ou des jugements prononcés,

- mandat de la compagnie d'assurance à l'intermédiaire en cas de groupement,

- copie de la carte professionnelle ou de l'attestation Orias,

- une note de présentation de la structure comprenant : les moyens humains dont dispose le prestataire (effectifs moyens annuels du candidat et compétence de l'équipe dédiée à la gestion des contrats : indication des titres d'étude, expérience professionnelle etc.), les moyens techniques et informatiques et les références des prestations analogues en logement social pour les trois derniers exercices.

Lieu de consultation et de téléchargement de l'intégralité du dossier de consultation, d'obtention de renseignements complémentaires et de transmission des candidatures et des offres (moyens de communication communément disponibles) : <https://inolya.e-marchespublics.com>

Date limite de réception des candidatures et des offres : 28 octobre 2024 à 12 h 00.

Procédures de recours : instance chargée des procédures et obtention des renseignements auprès du tribunal administratif, rue A. Le Duc, 14000 Caen.

Autres renseignements : le texte complet de cette annonce est également disponible sur le site www.inolya.fr - rubrique : «Marchés».

Date d'envoi de l'avis au JOUE : 26 septembre 2024.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 30 septembre 2024.

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.

Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents. Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester le choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en oeuvre.

L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.

Sans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.

L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un dénigrement.

Mais dans le droit d'expression directe et collective, les opinions émises ne peuvent justifier une sanction, a rectifié la Cour.

Dans un troisième arrêt, la Cour juge encore injustifiée la condamnation du délégué syndical d'une association qui avait alerté l'autorité de tutelle sur les projets de sa direction. Un représentant du personnel représente le personnel auprès de la direction et non auprès du public, plaidait son patron qui voyait également une faute dans la dénonciation auprès d'une autorité titulaire d'un pouvoir de sanction.

Cette attitude ne justifie pas une sanction, a répondu la Cour, puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans l'expression et que la mauvaise foi n'est pas démontrée. (Cass. Soc, 28.9.2022, H 20-21.499 et M 21-14.814 et 21.9.2022, P 21-13.045)

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Communauté de communes

des Vallées d'Auge et du Merlerault

Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation

de la piscine intercommunale de Gacé

et création d'une aire de loisirs

AVIS D'ATTRIBUTION

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Numéro national d'identification : Siret : 2000645600012.

Ville : Vimoutiers.

Code postal : 61120.

Groupement de commande : non.

Section : Identification du marché

Intitulé du marché : maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Gacé et création d'une aire de loisirs.

Code CPV principal : 71200000-0.

Type de marché : services.

Description succincte du marché : le marché a pour objet de confier une mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation de la piscine intercommunale de Gacé avec création d'une aire de loisirs

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Piscine, Maîtrise d'oeuvre

Section : Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots

Renseignements relatifs à l'attribution :

Critères d'attribution :

Montant des honoraires : 50 %

Qualifications professionnelles : 10 %

Note méthodologique :